FLEXUM

AMM n°	AMM n°2230388
Composition	Flonicamide 52,5 g/l + Huile essentielle d'orange 476,19 g/l (équivalent à 450 g/L de D-limonène)
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)

Classement CLP : H226 - H304 - H315 - H317 - H319 - H400 - H412

Danger

Stocker le produit à une température inférieure à 45°C.

Délai de rentrée : 48h

	Usages autorisés	Cultures	Ravageurs cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications/an (Intervalle minimum entre les applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	Conditions d'emploi	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021) (***)
Cultures fruitières	Agrumes*Trt Part.Aer.*Cochenilles	Uniquement sur Oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettier	Cochenilles	1 L/ha	1	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 81	60 jours	20 m	1 application maximum par an et par culture.	Non concerné
	Agrumes*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	1 L/ha	1					
	Cerisier*Trt Part.Aer.*Cochenilles	Cerisier	Cochenilles	1,35 L/ha	1	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 81	21 jours	20 m	1 application maximum par an et par culture.	Non concerné
	Cerisier*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	1 L/ha	1					
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Cochenilles	Uniquement sur pommier, cognassier, néflier, nashi, pommette.	Cochenilles	1,35 L/ha	1	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 81	21 jours	20 m	1 application maximum par an et par culture.	Non concerné
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Puceron lanigère		Puceron lanigère	1,35 L/ha	1					
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Pucerons	Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette	Pucerons	1 L/ha	1					
	Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Cochenilles	Uniquement sur pêcher et nectarinier	Cochenilles	1 L/ha	1	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 81	21 jours	20 m	1 application maximum par an et par culture.	Non concerné
	Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	1 L/ha	1					
	Prunier*Trt Part.Aer.*Cochenilles	Prunier, prunier du Japon, jujubier, mirabellier	Cochenilles	1,35 L/ha	1	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 81	21 jours	20 m	1 application maximum par an et par culture.	Non concerné
	Prunier*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	1 L/ha	1					
Cultures légumières	Choux pommés*Trt Part.Aer.*Aleurodes	Choux pommés hors chou de Bruxelles plein champ	Aleurodes	1,35 L/ha	2 (14 jours)	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 49	14 jours	5 m	2 applications maximum par an et par culture.	Non concerné
		Chou de Bruxelles plein champ			2 (7 jours)		7 jours			
	Choux pommés*Trt Part.Aer.*Pucerons	Choux pommés hors chou de Bruxelles plein champ	Pucerons	1 L/ha	2 (14 jours)	entre les stades BBCH 11 et BBCH 49	14 jours	5 m	2 applications maximum par an et par culture.	Non concerné
		Chou de Bruxelles plein champ			2 (7 jours)		7 jours			
	Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.*Aleurodes	Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible Plein champ	Aleurodes	1,35 L/ha	2 (7 jours)	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 89	3 jours	5 m	2 applications maximum par an et par culture.	Non concerné
	Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	1 L/ha	2 (7 jours)					
	Haricots et Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Pucerons	Uniquement sur pois écossés frais. Plein champ	Pucerons	1 L/ha	1	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 71	14 jours	5 m		Emploi possible
	Haricots et pois non écossés frais* Trt Part.Aer.*Pucerons	Uniquement sur pois mange-tout. Plein champ	Pucerons	1 L/ha	1	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 71	14 jours	5 m		Emploi possible
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Aleurodes	Uniquement sur aubergine Plein champ	Aleurodes	1,35 L/ha	2 (7 jours)	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 89	3 jours	5 m	2 applications maximum par an et par culture.	Emploi possible
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	1 L/ha	2 (7 jours)					
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Aleurodes	Uniquement sur tomate Plein champ	Aleurodes	1,35 L/ha	2 (7 jours)	Entre les stades BBCH 71 et BBCH 89	3 jours	5 m	2 applications maximum par an et par culture.	Non concerné
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Pucerons		Pucerons	1 L/ha	2 (7 jours)					

	Usages autorisés	Cultures	Ravageurs cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications/an (Intervalle minimum entre les applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	Conditions d'emploi	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021) (***)
Cultures ornementales	Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Pucerons	Arbres et arbustes Plein champ	Pucerons	1 L/ha	2 (7 jours)	Entre les stades BBCH 70 et BBCH 99	Non applicable	20 m		Non concerné
						Entre les stades BBCH 00 et BBCH 69		50 m		Emploi possible
	Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Pucerons	Cultures florales et plantes vertes Plein champ	Pucerons	1 L/ha	2 (7 jours)	Entre les stades BBCH 00 et BBCH 99	Non applicable	5 m		Emploi possible
	Rosier*Trt Part.Aer.*Pucerons	Rosier Plein champ	Pucerons	1 L/ha	2 (7 jours)	Entre les stades BBCH 00 et BBCH 99	Non applicable	20 m		Emploi possible

(***) Emploi possible ou interdit = usage autorisé ou interdit durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ, dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021.

non fractionnable

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Protection de la faune :
- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « choux pommés », « pois écossés frais », « pois mangetout », « cultures florales et plantes vertes », « tomate – aubergine » et « cucurbitacées à peau comestible ».
- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « fruits à pépins », « agrumes », « pêcher », « prunier », « cerisier » « rosier » et pour les applications à partir de BBCH 70 pour l'usage sur « arbres et arbustes ».
- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les applications jusqu'à BBCH 69 pour l'usage sur « arbres et arbustes ».
- Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par "emploi possible".

SPe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)
Pour les usages sur « choux pommés », « aubergine », « cultures florales et plantes vertes », « rosier », « pois écossés frais » et «pois mangetout », respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Pour les usages sur « agrumes », « cerisier », « fruits à pépins », « pêcher et nectarinier », « prunier », « arbres et arbustes », respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 % pour les usages sur « agrumes », « cerisier », « fruits à pépins », « pêcher et nectarinier», « prunier ».
Pour les usages sur « cucurbitacées à peau comestible » et tomate, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ;

et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

L'utilisation de FLEXUM sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Mise à jour 27/04/2026